



# **PROTOCOLE SANITAIRE**

## **RENTREE 2021-2022**

### **1- SCENARIOS**

Toujours dans le but de mettre en place des mesures adaptées et efficaces, le gouvernement a adopté et a mis en place un système de graduation : niveau 1 (niveau vert), niveau 2 (niveau jaune), niveau 3 (niveau orange) et niveau 4 (niveau rouge).

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre se fera au niveau national ou territorial sur décision des autorités.

(Voir tableau)

### **2- L'ACCUEIL**

- a. L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et pour toutes les classes
- b. Les élèves et étudiants devront avoir au moins 3 masques par jour et un gel hydro alcoolique dans leur sac
- c. L'accueil et la sortie des élèves seront gérés par le personnel de la vie scolaire

### **3- LES ACTIVITES SPORTIVES**

- a. Le maintien de l'activité physique et sportive est essentiel
- b. Elles se dérouleront suivant le scénario retenu par les autorités compétentes (voir tableau)

### **4- FERMETURES DES CLASSES**

- a. Ecole Primaire : si un cas positif à la Covid19 est confirmé, la classe fermera pendant 7 jours.
- b. Lycée – collège – BTS :
  - i. Les élèves justifiant d'une vaccination complète pourront poursuivre leurs cours au sein de l'établissement.
  - ii. Les élèves ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront leurs apprentissages à distance et observeront une période d'isolement de 7 jours

### **5- LES GESTES BARRIERES**

- a. LE LAVAGE DES MAINS
- b. AERATION ET VENTILATION DES CLASSES ET LOCAUX
- c. LE PORT DU MASQUE
- d. LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES
  - i. Les élèves devront rester regrouper par classe
  - ii. Lors des récréations échelonnées, ils devront respecter les gestes barrières
  - iii. Pour accéder au réfectoire une organisation spéciale sera mise en place et les élèves et parents en seront informés



# ASSOCIATION MARTINICAISE D'ÉDUCATION POPULAIRE

Lycée Polyvalent Privé sous contrat d'association

N° 9720615L

- iv. Les élèves devront limiter leurs déplacements dans l'établissement au strict nécessaire
- v. Lors de la rentrée et de la sortie des élèves, les surveillants seront vigilants sur le respect des gestes barrières
- e. LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE
  - i. Il est impératif de respecter les distances d'au moins 1 mètre entre les élèves entre eux, entre élèves et professeurs, entre élèves et personnels administratifs,

## 6- LE NETTOYAGE ET LE DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

- a. Le nettoyage et la désinfection des salles est un élément clé pour la limitation de la diffusion du virus
- b. Les salles seront nettoyées tous les jours (suivant le niveau de graduation)
- c. Les poignées et rambardes seront désinfectées à chaque récréation
- d. Dans chaque salle de cours les élèves et professeurs auront à disposition un produit désinfectant, afin notamment de désinfecter les objets touchés régulièrement par chacun

## 7- LA RESTAURATION SCOLAIRE

- a. Nous réhabiliterons le protocole utilisé l'année dernière
  - i. Echelonnement des sorties de classes
  - ii. Encadrement des élèves par le personnel jusqu'au réfectoire
  - iii. Détermination des places de chaque élève (par classe et par nom)
  - iv. Pas plus de 3 élèves par tables
  - v. Un surveillant distribue les plateaux et couverts (pas de manipulation par les élèves)
  - vi. La libre circulation dans le réfectoire est interdite
  - vii. Contrôle des sorties

## 8- LES PARENTS

- a. leur implication est essentielle pour la bonne marche de ce protocole
  - i. doivent chaque matin prendre la température de leurs enfants
  - ii. doivent s'assurer que leurs enfants ont 3 masques dans leur sac
  - iii. doivent s'assurer que leurs enfants ont une bouteille de gel dans leur sac
  - iv. doivent s'assurer que leurs enfants maîtrisent les principes de base des gestes barrières
  - v. doivent s'assurer que leurs enfants ont une bouteille d'eau dans leur sac
  - vi. doivent avertir immédiatement la vie scolaire en cas de détection d'un cas covid dans leur foyer
  - vii. doivent impérativement respecter les horaires et organisations retenus par l'établissement
- b. doivent former et informer leurs enfants sur les points essentiels de la Covid19



# ASSOCIATION MARTINICAISE D'ÉDUCATION POPULAIRE

Lycée Polyvalent Privé sous contrat d'association

N° 9720615L

- c. doivent veiller à ce que leurs enfants aient leurs matériels scolaires (pas de prêt par les camarades)

## 9- LES ELEVES

- a. Doivent respecter le protocole sanitaire de l'établissement
- b. Doivent être particulièrement attentifs à toutes les conditions d'hygiènes à respecter
- c. Doivent respecter le règlement intérieur

## 10- PJ /TABLEAU PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT/ RECAPITULATIF

COVID-19

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Agrandir l'infographie

|   | NIVEAU 1   | NIVEAU 2  | NIVEAU 3   | NIVEAU 4   |
|---|--|---|--|--|
| <b>Doctrine d'accueil</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li> <li>• Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li> </ul>   |
| <b>Protocole sanitaire</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation des regroupements importants</li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul> |
| <b>Activités physiques et sportives</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>   |
| <b>Protocole de contact-tracing</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>   |

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

### ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.